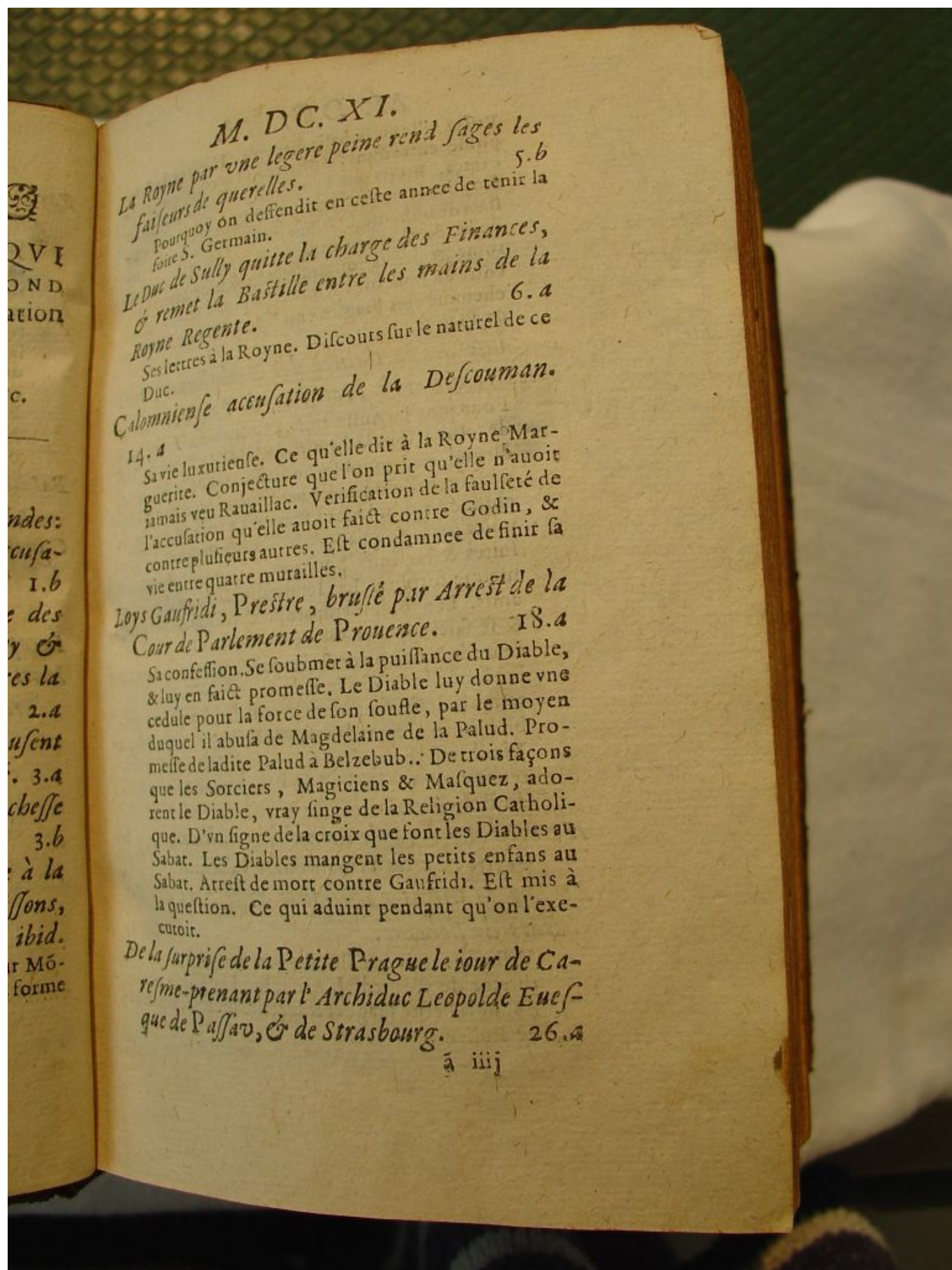
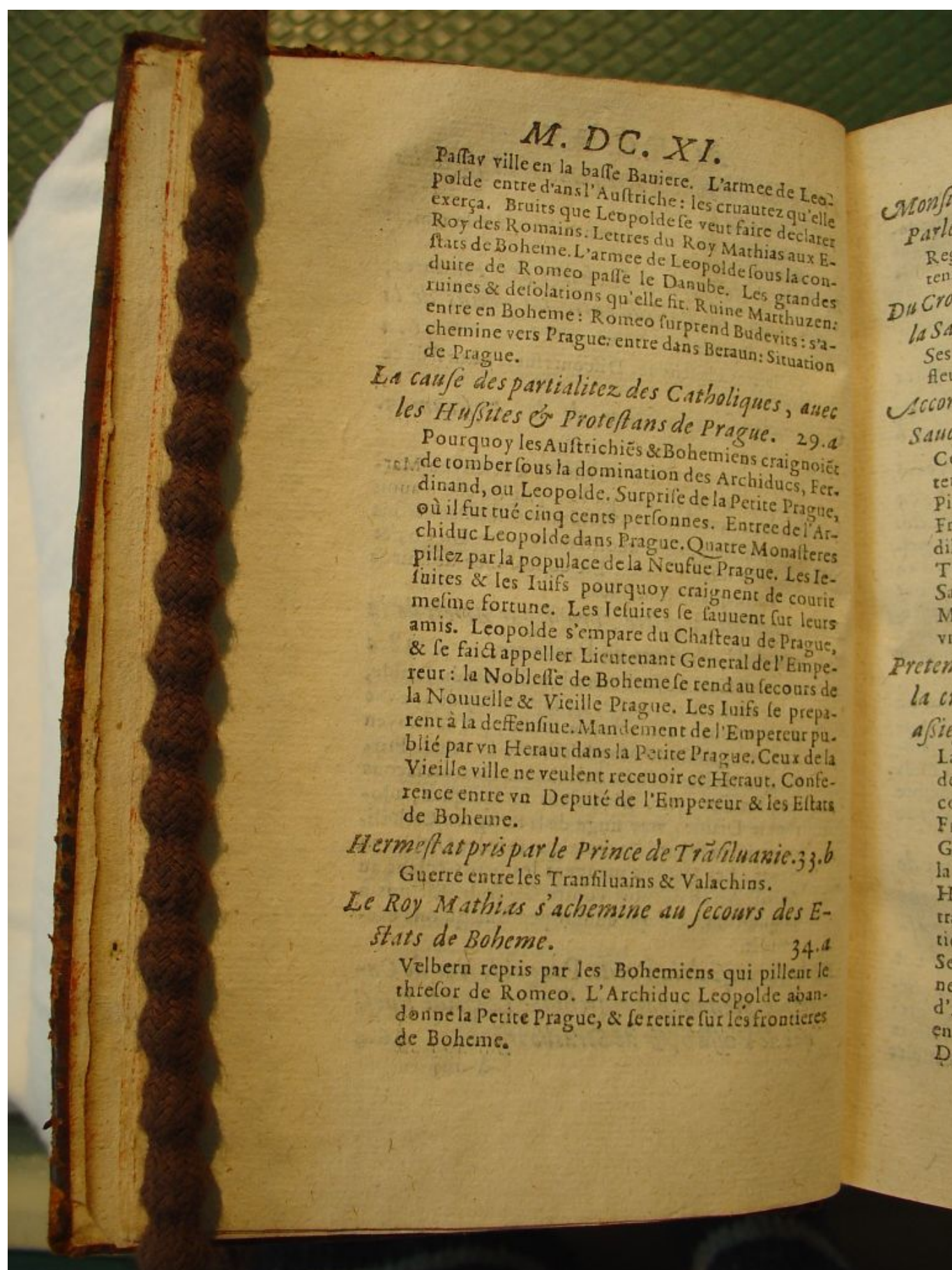


1611_Table_02.jpg



1611_Table_03.jpg



M. DC. XI.

Passav ville en la basse Baviere. L'armee de Leopoldde entre d'ans l'Austriche: les cruantez qu'elle exerça. Bruits que Leopoldde se veut faire declarer Roy des Romains. Lettres du Roy Mathias aux Estats de Boheme. L'armee de Leopoldde sous la conduite de Romeo passe le Danube. Les grandes ruines & desolations qu'elle fit. Ruine Marthuzen: entre en Boheme: Romeo surprend Budevits: s'achemine vers Prague: entre dans Beraun: Situation de Prague.

La cause des partialitez des Catholiques, avec les Hufsites & Protestans de Prague. 29.a

Pourquoy les Austrichiens & Bohemiens craignoient de tomber sous la domination des Archiducs, Ferdinand, ou Leopolde. Surprise de la Petite Prague, où il fut tué cinq cents personnes. Entree de l'Archiduc Leopolde dans Prague. Quatre Monasteres pilliez par la populace de la Neufue Prague. Les Iesuites & les Iuifs pourquoy craignent de courir mesme fortune. Les Iesuites se sauvent sur leurs amis. Leopolde s'empare du Chasteau de Prague, & se fait appeller Lieutenant General de l'Empereur: la Noblesse de Boheme se rend au secours de la Nouvelle & Vieille Prague. Les Iuifs se preparent à la deffensue. Mandement de l'Empereur publié par vn Heraut dans la Petite Prague. Ceux de la Vieille ville ne veulent recevoir ce Heraut. Conference entre vn Deputé de l'Empereur & les Estats de Boheme.

Hermestat pris par le Prince de Transilvanie. 33.b

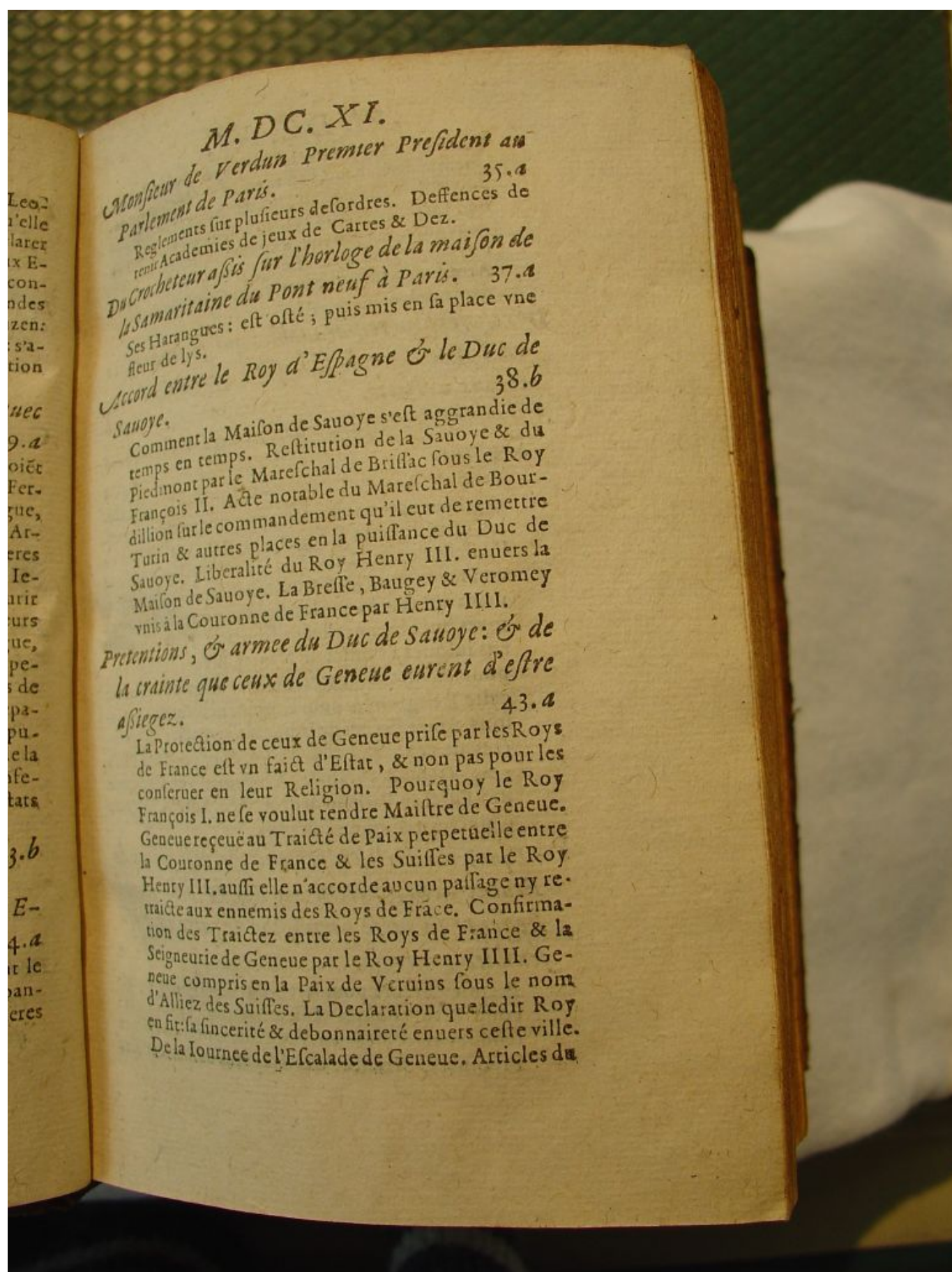
Guerre entre les Transilvains & Valachins.

Le Roy Mathias s'achemine au secours des Estats de Boheme. 34.a

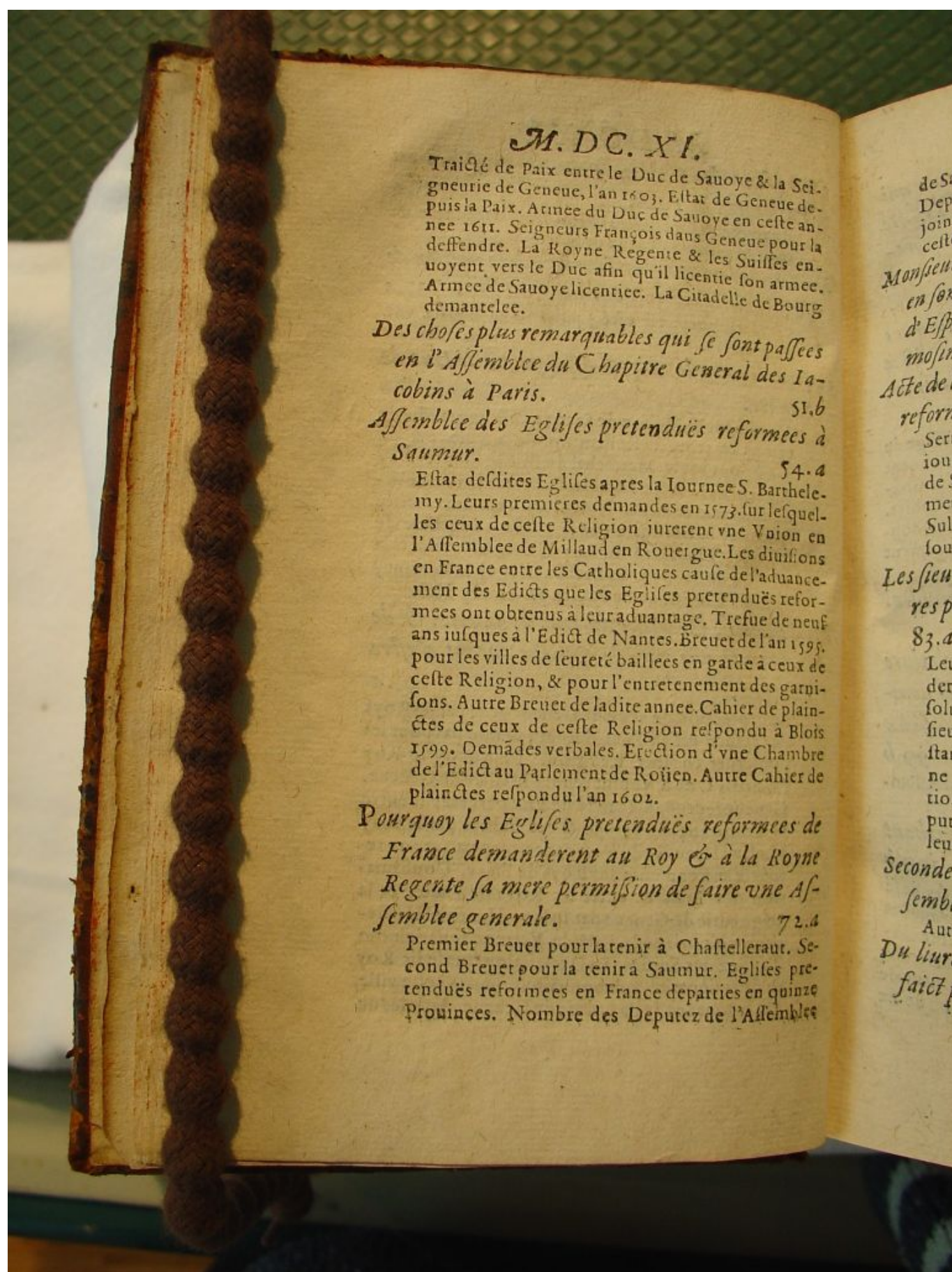
Velbern repris par les Bohemiens qui pillent le thesor de Romeo. L'Archiduc Leopolde abandonne la Petite Prague, & se retire sur les frontieres de Boheme.

Monse
Parle
Reg
tent
Du Cro
la Sa
Ses
fleu
Accor
Sauo
Co
ren
Pie
Fra
dil
Tu
Sa
M
vn
Preten
la cr
asie
La
de
co
Fr
Ge
la
H
tra
tic
Se
ne
d'
en
De

1611_Table_04.jpg



1611_Table_05.jpg



M. DC. XI.

Traicté de Paix entre le Duc de Sauoye & la Seigneurie de Geneue, l'an 1603. Estat de Geneue depuis la Paix. Armee du Duc de Sauoye en ceste annee 1611. Seigneurs François dans Geneue pour la deffendre. La Royne Regente & les Suisses enuoyent vers le Duc afin qu'il licentie son armee. Armee de Sauoye licentie. La Citadelle de Bourg demantelee.

Des choses plus remarquables qui se sont passées en l'Assemblée du Chapitre General des Iacobins à Paris.

51.6

Assemblée des Eglises pretendues reformees à Saumur.

54.4

Estat desdites Eglises apres la Iournee S. Barthelemy. Leurs premieres demandes en 1573. sur lesquelles ceux de ceste Religion iurerent vne Voion en l'Assemblée de Milland en Roneigue. Les diuisions en France entre les Catholiques cause del'aduancement des Edicts que les Eglises pretendues reformees ont obtenus à leur aduantage. Trefue de neuf ans iusques à l'Edict de Nantes. Breuet de l'an 1595. pour les villes de seureté baillees en garde à ceux de ceste Religion, & pour l'entretienement des garnisons. Autre Breuet de ladite annee. Cahier de plainctes de ceux de ceste Religion respondu à Blois 1599. Demâdes verbales. Erection d'une Chambre del'Edict au Parlement de Roïen. Autre Cahier de plainctes respondu l'an 1602.

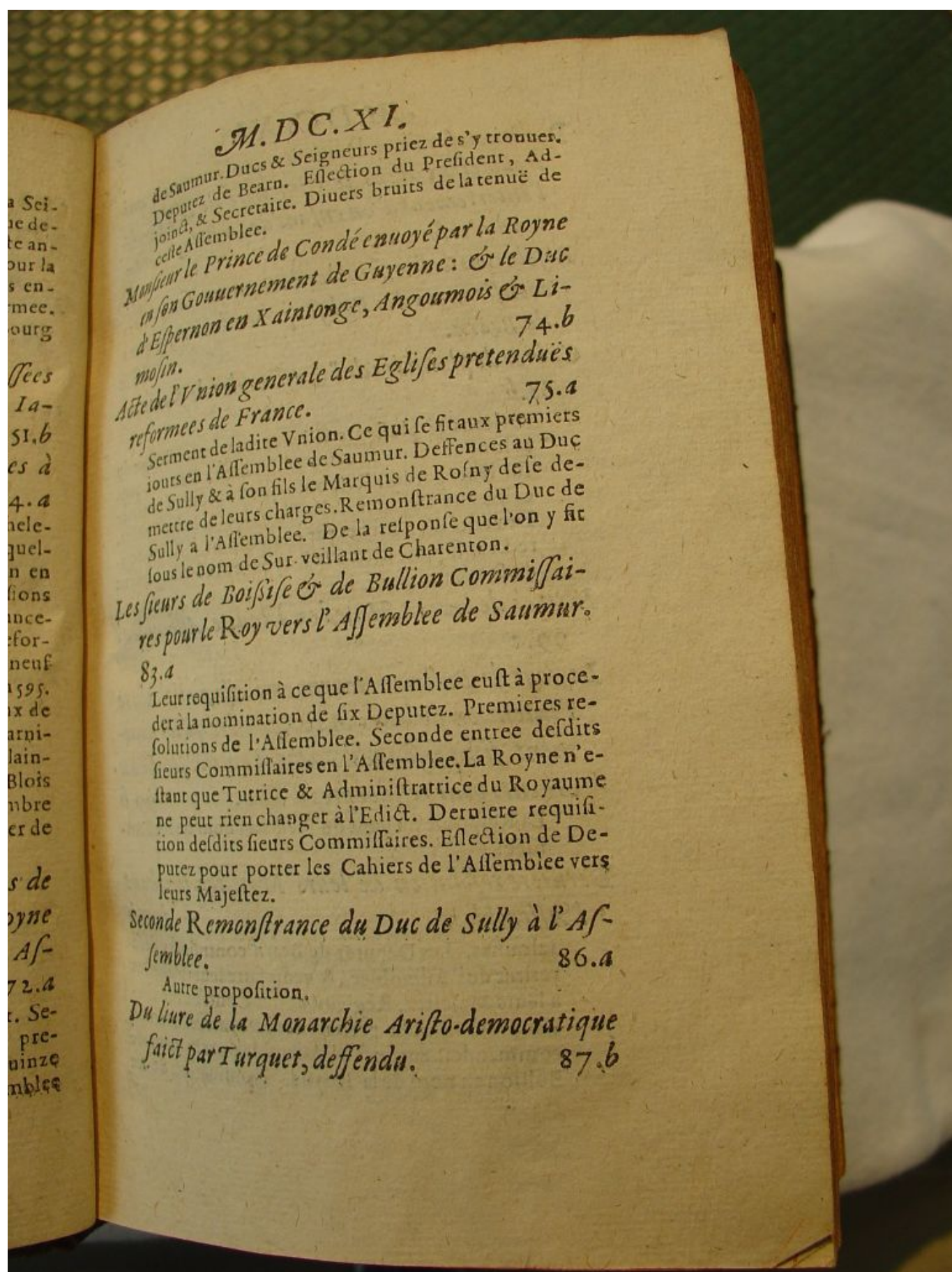
Pourquoy les Eglises pretendues reformees de France demanderent au Roy & à la Royne Regente sa mere permission de faire vne Assemblée generale.

72.4

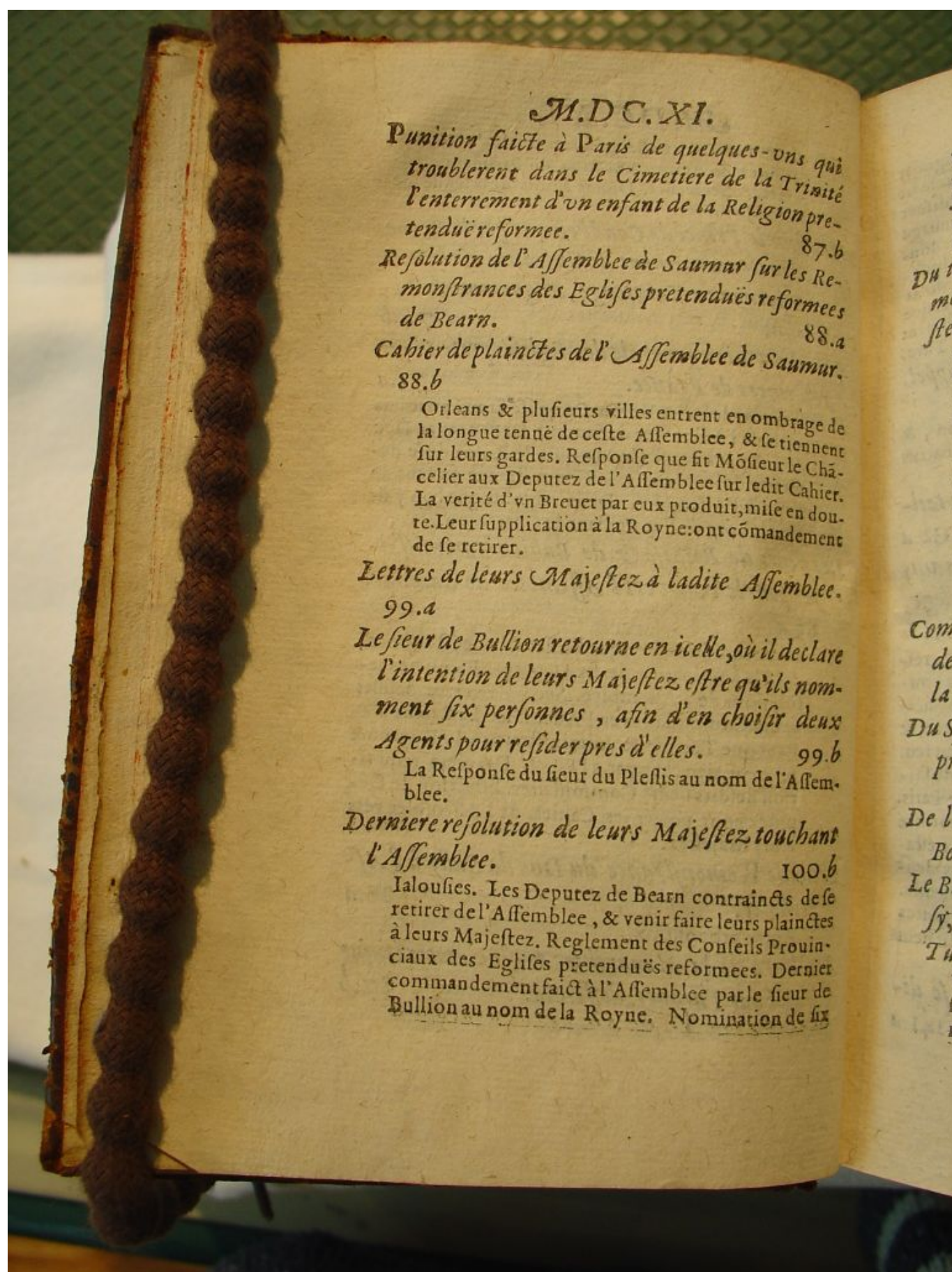
Premier Breuet pour la tenir à Chastelleraut. Second Breuet pour la tenir à Saumur. Eglises pretendues reformees en France departies en quinze Prouinces. Nombre des Deputez de l'Assemblée

de Sa
Depu
join
celle
Monsieur
en son
d'Esp
mosin
Acte de l
reform
Serr
iour
de S
met
Sull
tous
Les sieur
res p
83.4
Leu
der
solu
sieu
stan
ne
tion
put
leur
Seconde
sembl
Autr
Du liure
faict p

1611_Table_06.jpg



1611_Table_07.jpg



1611_Table_08.jpg

M. DC. XI.

Deputez par l'Assemblée : Breuet pour la garde des places de leureté. Election faicte par leurs Majestez des deux Agents entre les six Deputez. Separation de l'Assemblée. Lettre sur les diuers bruits de la diuision qui y auoit esté.

Du tiltre & des figures que le sieur du Plessis metit au deuant de son liure intitulé, Le Mystere d'Iniquité. 107.b

Censure faicte dudit liure par la Faculté de Theologie de Paris. La Responce que luy fit Raymond de Saint Germain : Que c'est que Monarque de la Republique Chrestienne. Benedictis repris par le Pape de son stile d'escrire. Au temporelles Roys ne dependent que de Dieu. Pourquoy les Roys sont appelez nourriciers de l'Eglise. Ce que saint Irénée a escrit contre ceux qui tirent consequence quand le chiffre de la Beste se retrouue en quelque nom. Pourquoy ce chiffre ne peut estre dans le nom du Pape. Traicté du droit des Roys. Deux Satyres.

Commissaires enuoyez par toutes les Prouinces de France pour ouyr les plainctes de ceux de la Religion pretenduë reformee. 115.b

Du Synode de Blois tenu par ceux de la Religion pretenduë reformee. 115.b

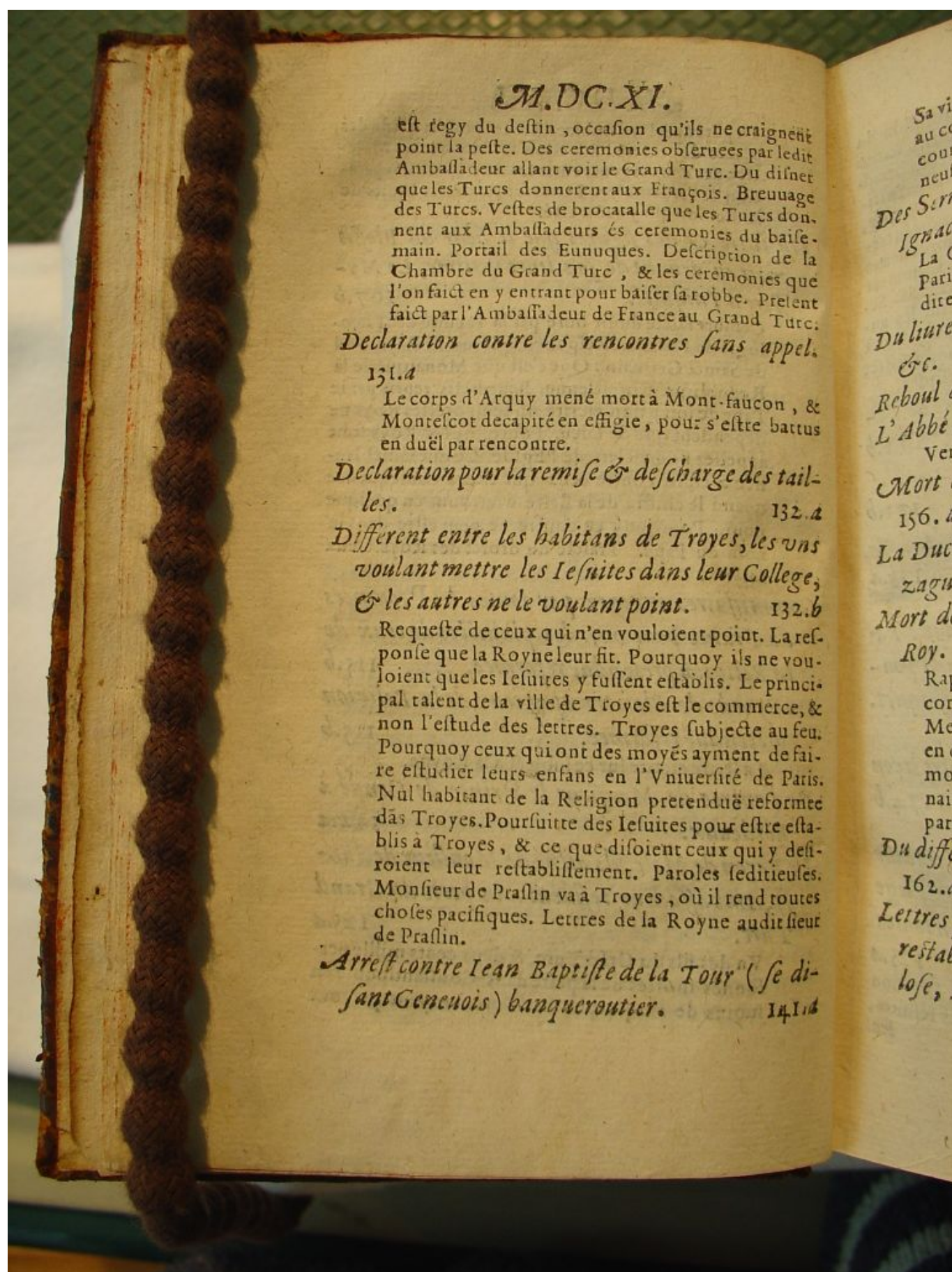
La lettre escrite sur ce subiect à la Roynes.

De l'entree de Monsieur le Prince de Condé à Bordeaux. 122.a

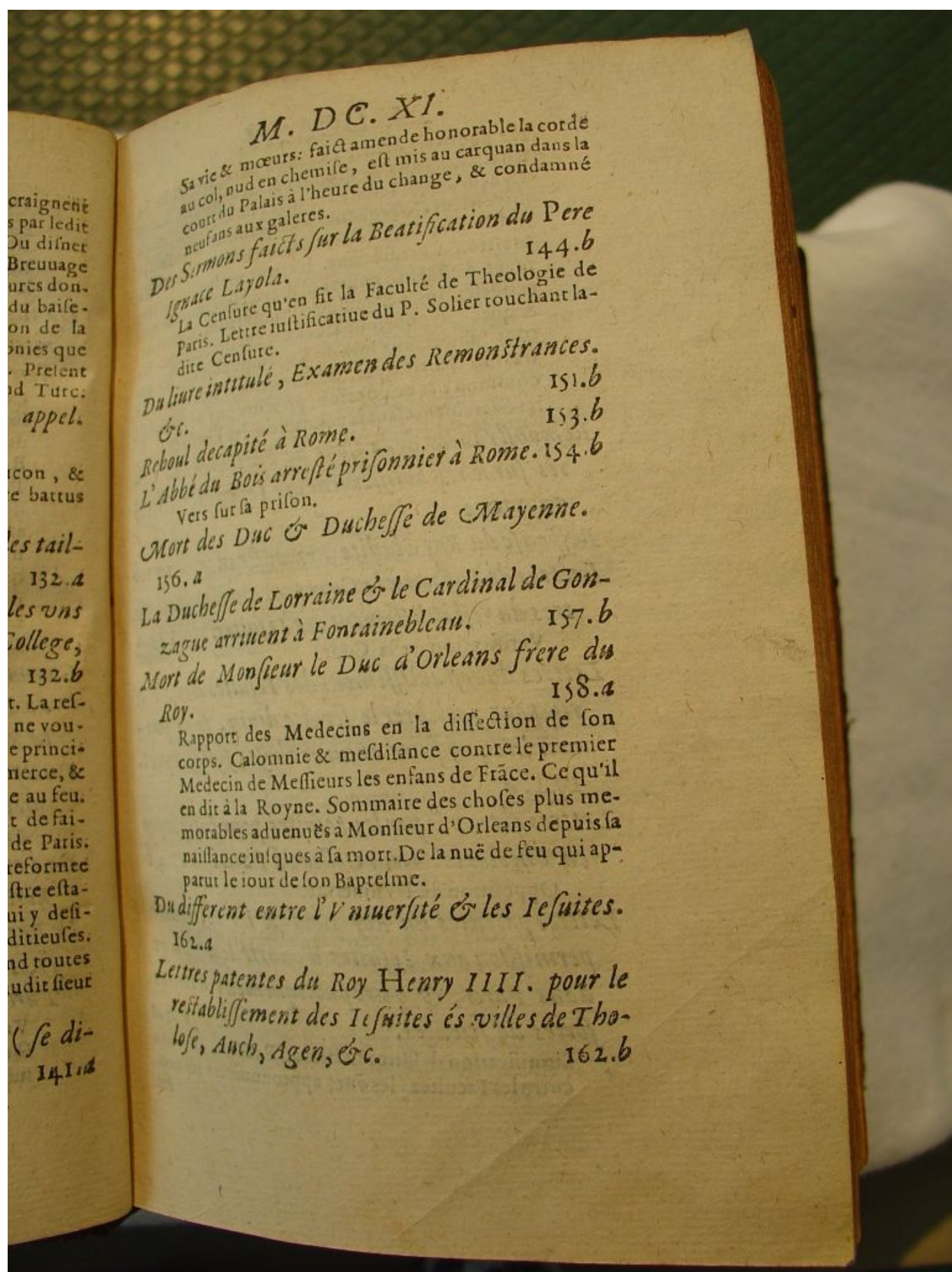
Le Baron de Molé, fils aîné de Monsieur de Saussey, Ambassadeur resident à la porte du Grand Turc. 125.a

Vn des fils du Grād Turc, & deux cents millle personnes mortes de la peste dans Constantinople en moins de cinq mois. Les Turcs croyent que tout

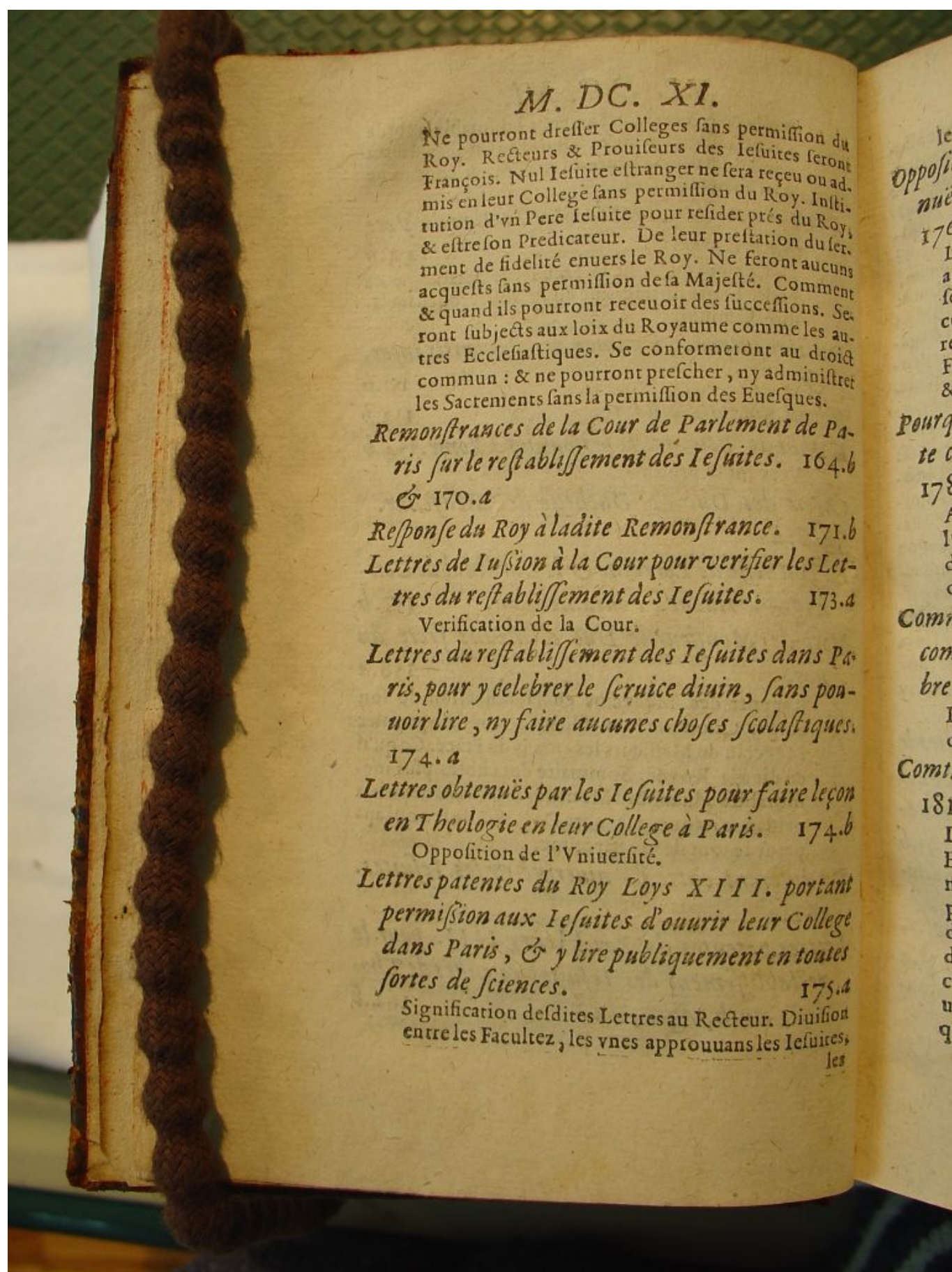
1611_Table_09.jpg



1611_Table_10.jpg



1611_Table_11.jpg



M. DC. XI.

Ne pourront dresser Colleges sans permission du Roy. Recteurs & Prouiseurs des Iesuites seront François. Nul Iesuite estrange ne sera receu ou admis en leur College sans permission du Roy. Institution d'un Pere Iesuite pour resider près du Roy, & estre son Predicateur. De leur prestation du serment de fidelité enuers le Roy. Ne feront aucuns acquests sans permission de sa Majesté. Comment & quand ils pourront recevoir des successions. Seront subjects aux loix du Royaume comme les autres Ecclesiastiques. Se conformeront au droit commun : & ne pourront prescher, ny administrer les Sacrements sans la permission des Euesques.

Remonstrances de la Cour de Parlement de Paris sur le reſtabliſſement des Iesuites. 164.b
& 170.a

Reſponſe du Roy à la dite Remonſtrance. 171.b

Lettres de Inſion à la Cour pour verifier les Lettres du reſtabliſſement des Iesuites. 173.a

Verification de la Cour.

Lettres du reſtabliſſement des Iesuites dans Paris, pour y celebrer le ſervice diuin, ſans pouoir lire, ny faire aucunes choſes ſcolastiſques. 174.a

Lettres obtenues par les Iesuites pour faire leçon en Theologie en leur College à Paris. 174.b
Opposition de l'Vniuerſité.

Lettres patentes du Roy Loys XIII. portant permission aux Iesuites d'ouurir leur College dans Paris, & y lire publiquement en toutes ſortes de ſciences. 175.a

Signification deſdites Lettres au Recteur. Diuiſion entre les Facultez, les ynes approuuans les Iesuites, les

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan